

*Initiatives ministérielles*

ments salariaux annuels ne représentent que le tiers de ce que ces femmes devraient recevoir.

• (1120)

Le Commissaire aux droits de la personne du Canada, l'arbitre des questions d'équité salariale au Canada, a confirmé que l'idée que le gouvernement se fait des rajustements au titre de l'équité salariale n'équivaut qu'à la moitié de ce qu'accordent les autres grandes fonctions publiques au Canada et aux États-Unis.

Depuis 1990, le gouvernement s'est adressé aux tribunaux fédéraux à deux reprises pour tenter d'empêcher la Commission canadienne des droits de la personne d'examiner le dossier de l'équité salariale.

Le mois dernier, le commissaire Max Yalden a déclaré que le gouvernement était injuste envers les fonctionnaires en grève. Il a trouvé, je le cite, «très étrange que le gouvernement essaie encore de démanteler un tribunal des droits de la personne établi pour régler la question de l'équité salariale», tout en disant aux fonctionnaires en grève que cette question doit être réglée par ce même tribunal et pas à la table des négociations.

À quel jeu ce gouvernement joue-t-il et pourquoi joue-t-il ainsi avec la vie, la santé et le revenu des travailleurs à faible revenu et leur famille?

Au début de 1990, le rapport et la documentation du Groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique, présidé par le sénateur Pat Carney, démontraient que 75 p. 100 de toutes les femmes de la fonction publique étaient concentrées dans quatre groupes plutôt mal rémunérés: le secrétariat, le soutien administratif, la gestion administrative et la gestion de programmes. Nous apprenions aussi que les femmes sont en général aux échelons inférieurs même dans ces groupes. En d'autres mots, elles ne sont même pas les chefs de leurs propres ghettos professionnels.

La sécurité d'emploi est une question importante pour les femmes dans la fonction publique. Vingt pour cent de toutes les femmes fonctionnaires ont des emplois temporaires, et 60 p. 100 de tous les postes temporaires sont occupés par des femmes. Cela les rend plus vulnérables aux licenciements et moins susceptibles de recevoir des avantages.

Les faits montrent que le gouvernement fédéral est un employeur extrêmement peu généreux à l'égard des femmes. Il profite des employées depuis des décennies et a pris très peu de mesures pour favoriser l'égalité.

Nous avons déjà vu le gouvernement se livrer à ce genre de comédie. Il a imposé en 1989 une loi de retour au travail aux travailleuses des hôpitaux fédéraux au lieu

de négocier avec elles la parité salariale. Cela s'est produit en dépit d'une décision de 1987 de la Commission canadienne des droits de la personne en faveur des travailleurs des services hospitaliers qui sont en majorité des femmes.

Je voudrais revenir à d'autres belles paroles prononcées par le premier ministre au cours de la campagne électorale de 1988, pendant le débat des chefs qui a été télévisé dans tout le pays et je cite: «Nous sommes d'accord sur une politique de parité salariale pour les femmes. Nous budgétisons de façon continue les crédits nécessaires pour faire en sorte qu'ils soient disponibles afin que cet argent soit versé à ces femmes qui ont été privées de l'égalité que nous recherchons. Cet argent est budgétisé de sorte que, lorsque l'accord sera conclu, il sera là pour combler l'écart. La volonté d'agir existe ainsi que l'argent. Nous commençons par nous-mêmes. Nous mettons de l'ordre dans nos affaires, a-t-il déclaré, je pense que, une fois que ce sera fait, cela constituera un excellent modèle pour le secteur public. Nous devons bien le faire nous-mêmes, je pense, puis voir si et quand nous pourrions l'établir dans le secteur privé.»

Où est maintenant cet argent qui avait été budgétisé et mis de côté? Où est cet engagement maintenant? Combien faudra-t-il encore d'années avant que le gouvernement ne mette de l'ordre dans ses affaires?

Nous avons vu des gouvernements qui ont réglé cette question équitablement. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a élargi l'équité salariale pour englober des groupes de femmes occupant des postes sans avenir qui étaient exclues de la politique précédente du gouvernement. L'une des toutes premières mesures prises par le gouvernement ontarien a été de renoncer aux poursuites devant les tribunaux entamées par le gouvernement précédent contre les infirmières et de leur garantir la parité salariale. Il réalise ses rajustements de parité salariale pour les travailleurs du secteur public. L'Ontario a en fait le système de parité salariale le plus poussé d'Amérique du Nord.

Il ne couvre pas seulement le coût du secteur public, mais également celui du secteur privé relevant de la compétence provinciale.

Le gouvernement ne peut même pas gérer son propre secteur public. Il refuse de négocier la parité salariale avec ses travailleurs. Il devrait suivre l'exemple du gouvernement ontarien.

La parité salariale est une question qui concerne toutes les Canadiennes. Toutes les luttes qui sont menées rendent plus réalisable pour toutes les femmes de notre société le principe d'un salaire égal pour un travail d'une